

Département de LOIR-ET-CHER

COMMUNE de JOSNES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 16 février 2018

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le seize février à vingt heures quinze
En Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de JOSNES, dûment convoqué,
Présents : s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Votants : Mme BAUDOUIN Catherine, Maire de Josnes.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2018

PRESENTS : Mmes BAUDOUIN, GADY, RAINOTTI-VENON, REMY, JAMBUT, CHOUTEAU & GUIMBRETIERE
Mrs MALANDAIN, TRICHET, MENDES

ABSENT EXCUSÉ : Mme MESTIVIER

Procuration : Mme MARCHAL donne pouvoir à Mme GADY, Mr CAUDE donne pouvoir à Mr MALANDAIN,
Mr COURCIMEAUX donne pouvoir à Mme BAUDOUIN, Mr NERRANT à Mme RAINOTTI-VENON

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme GUIMBRETIERE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte rendu

3. DETR Cimetière plan de financement

Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- Après avoir sollicité une subvention au titre de la DETR 2018 au taux maximum pour les travaux de réfection du cimetière
- Autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et valider le plan de financement comme indiqué.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes
Marché de travaux + frais annexes	15952 €	
DETR (50 %)		7976 €
Autofinancement		7976 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, (pour)

- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et valide le plan de financement comme indiqué.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

4. DETR Eglise Plan de Financement

Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- Après avoir sollicité une subvention au titre de la DETR 2018 au taux maximum pour les travaux de réfection de l'Eglise
- Autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et valider le plan de financement comme indiqué.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes
Marché de travaux + frais annexes	45007 €	
DETR (%)		22503.5 €
Autofinancement		22503.5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, (pour)

- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et valide le plan de financement comme indiqué.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

5. Création d'un poste de rédacteur

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter du personnel au secrétariat de Mairie,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent supplémentaire,

Le Maire, dans le cadre de ses prérogatives, indique à l'assemblée délibérante qu'elle va procéder au recrutement, d'un rédacteur pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	1

6. Convention Bibliothèque/Centre de Loisirs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal propose de signer une convention entre la Médiathèque de Josnes représenté par Madame BAUDOUIN Catherine Maire et L'accueil de Loisirs intercommunal de Josnes représenté par Monsieur Claude DENIS Président de la CCBVL :

-La Médiathèque s'engage à :

Prêter des livres à l'accueil centre de loisirs intercommunal de Josnes dans la limite de 40 livres pour une durée de 4 semaines, conseille les choix ou fait des propositions de titres, propose des animations, lectures avec les disponibilités de chacun et recevoir les enfants accompagnés d'au moins un animateur aux jour définis à l'avance par mail.

-L'accueil Centre de Loisirs s'engage à :

Restituer tous les documents à temps et en état, conformément au règlement intérieur, remplacer à l'identique ou à défaut rembourser tous les documents non restitués ou détériorés, désigner un ou plusieurs agents de la collectivité comme l'interlocuteur de l'emprunt et la restitution des documents ; ils se chargeront de venir emprunter et rapporter les documents à la médiathèque de Josnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame BAUDOUIN Catherine Maire de la commune de Josnes et représentante de la Médiathèque a signer la convention avec l'accueil de loisirs intercommunal :

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

7. Dénomination de la rue d'accès au futur groupe scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie pour accéder au futur Groupe scolaire ont commencé et qu'il faut nommer la rue d'accès de celui-ci, Le Conseil Municipal propose la dénomination suivante :

rue des grenouilles

Après délibération, le conseil municipal décide :

-De nommer la rue d'accès au futur groupe scolaire :

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h30**.